

ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

délivrée en application des articles 1 et 3 du décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié

Nota : cette attestation, délivrée sous la responsabilité du signataire, sanctionne l'acquisition des gestes de premier secours. Elle est reconnue par les services de l'État.

Je soussigné, Pr. Marc GENTILINI Président de la Croix-Rouge Française atteste que

M, Mme, Mlle BERHAULT BENJAMIN

né(é) le 24 aout 1982 à VITRY SUR SEINE

a suivi :

UNE SESSION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

qui s'est déroulée à VILLENEUVE LE ROI

du 10 décembre 2001 au 14 décembre 2001

en foi de quoi, lui délivre la présente attestation

Fait à Paris

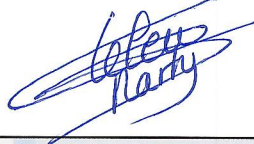
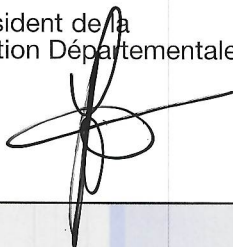
le 28 Juin 2002

A.F.P.S. n° 29820

Le Formateur responsable
de la session de formation

Le Président de la
Délégation Départementale

Le Président de
la Croix-Rouge Française


BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS

EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE

Délivré en application de la décision des Directeurs Généraux des sociétés européennes
de Croix-Rouge / Croissant Rouge

Nom BERHAULT

Prénom BENJAMIN

Date 14 décembre 2001

Lieu VILLENEUVE LE ROI

Délivré par la Croix-Rouge Française

Fait à Paris

le 28 Juin 2002

Le Président de la
Croix-Rouge Française



In accordance with European
Red Cross and Red Crescent
standards on FIRST AID



CROIX-ROUGE FRANÇAISE